CHAUMOUSEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

Convocation du : 17 mars 2021

Le mardi 23 mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier BARABAN, Maire.

Sont présents : MM. Olivier BARABAN, Sylvie d'ALGUERRE, Gaël JACQUEMIN, Dominique DURUPT, Béatrice PIRODDI, Bruno CHARPENTIER, Sylvie RICHARDIN, Bruno IDOUX, Jean-Claude RAMORINO, Stéphanie MELINE, François FEBVET, Isabel FERREIRA VILLEMIN, Isabelle AUBERTIN et Jacques SCHMITT.
Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MELINE.

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour : Ecole numérique : demande de subvention dans le cadre du plan de relance, et de remettre à une réunion ultérieure, dans l'attente d'un complément d'information le point suivant : vote des subventions aux associations.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

Conventionnement avec le Centre de Gestion des Vosges pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

DEL N° 12/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au décret n° 2020-256 du 13.03.2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité.
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.
La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une équipe d'experts ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalité ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention avec le CDG 88. Il précise que le coût de cette mission est de 150 € par an.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire,
DECIDE à l'unanimité, de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

SMIC – participation 2021

DEL N° 13/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge sur le budget communal la participation 2021 au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges qui s'élève à 515,00 € (forfait de 60 € + 5 € par tranche de 10 habitants).

Médiathèque : tarif des photocopies

DEL N° 14/2021

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que la médiathèque propose aux usagers le service de délivrance de photocopies à la médiathèque. Il propose d'adopter les tarifs appliqués à la BMI.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en place ce service et fixe les tarifs suivants (tarifs appliqués à la BMI) :

FORMAT	TYPE	TARIFS
A4	Noir&blanc	0,20 €
	Couleur	1,20 €
A3	Noir&blanc	0,40 €
	Couleur	2,40 €

Vote du compte administratif 2020

DEL N° 15/2021

Monsieur BARABAN Olivier, Maire, donne la présidence de l'Assemblée à Monsieur Gaël JACQUEMIN, 2ème adjoint, et ne prend pas part à la délibération.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 de la commune,
Les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2020	621 782.32	Dépenses 2020	569 904.78
recettes 2020	716 198.30	recettes 2020	688 049.63
résultat de l'exercice - excédent	**94 415.98**	**résultat de l'exercice - excédent**	**118 144.85**
Excédent 2019 reporté	0.00	Déficit d'investissement 2019 reporté	57 515.84
Résultat de clôture - EXCEDENT	**94 415.98**	**Résultat de clôture – EXCEDENT**	**60 629.01**
RESULTAT GLOBAL - excédent de : 155 044.99			

Vote du compte de gestion 2020

DEL N° 16/2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal,
Après avoir entendu et approuvé les différents comptes administratifs de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion relatif au budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020

DEL N° 17/2021

Le Conseil Municipal, considérant :

- Que l'excédent de fonctionnement à la clôture de 2020 est de 94 415,98 €,
- Que la section d'investissement présente à la clôture de 2020, un excédent de 60 629,01 €,
- Que les restes à réaliser en dépenses sont de 216 755,53 €,
- Que les restes à réaliser en recettes sont de 242 826 ,00 €,
- Que le besoin de financement s'élève donc à 0,00 €,

Décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €
- Article 002 – excédent de fonctionnement reporté : 94 415,98 €.

Subvention au C.C.A.S

DEL N° 18/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 5 500 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Ecole numérique – demande de subvention au titre du plan de relance dans l'objectif de la réduction des inégalités scolaires

DEL N° 19/2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat veut appuyer la transformation numérique des écoles élémentaires et primaires en subventionnant les deux volets suivants:

- **Equipement des écoles en socle numérique de base :** subvention de 70% sur un montant maxi de 200 000 €/ commune. Le montant subventionnable est plafonné à 3 500 € par classe (soit pour Chaumousey : 14 000 €). La dépense engagée par école doit être à minima à 3 500 €. Equipement préconisé : tablettes, ordinateurs ou classe mobile à raison de 10, 12 ou 15 unités pour 4 classes
- **Services et ressources numériques :** logiciel, applications… subvention de 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20€ pour 2 ans par élève.

Il rappelle que les écoles ont déjà été équipées de tableaux numériques et d'une classe mobile (partagée avec Sanchey). Une grande partie de cet équipement est obsolète.

Après délibération, le Conseil Municipal, sollicite une subvention pour l'équipement en matériel et en ressources numériques de l'école élémentaire de Chaumousey. Il précise que la validation définitive du projet sera faite en fonction de la subvention qui sera accordée par l'Etat et après validation du Conseil Municipal.

Informations Diverses :

Par Olivier Baraban :

- Droit de Préemption Urbain :
  - Parcelle ZI 102 – 285, chemin des Plages – vendeur : M. MAUCHARD François – acquéreur : M. et Mme BEGEL Alain
  - Parcelle ZH 162 – 841, rue d'Epinal – vendeur : M. RICHARD Hervé – acquéreur : M. LOISEL Bernard.
  - Parcelle ZL 31 – 300, les Champs de la Corvée – vendeur : Consorts MATHIEU – acquéreur : M. et Mme POTTIE Jean
  - Parcelle ZC 101 – La Corvée – vendeur : M. LEMARQUIS Michel – acquéreurs : M. ROUSSEL Yoann
- Modification des statuts de la CAE en vue de permettre aux communes membres de confier à titre gratuit à la CAE, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou d'exécution d'un ou plusieurs marchés publics en leur nom et pour leur compte.
  Sans délibération de la part de la commune dans un délai de 3 mois, l'avis de la commune sera réputé favorable.

- Personnel communal : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au service technique, un agent à temps complet est actuellement absent depuis mi-octobre et qu'il convient de pourvoir à son remplacement. Le nouvel agent devra impérativement être détenteur du permis poids lourds. D'autre part, le contrat d'un agent à temps incomplet est renouvelé pour un an.
- Centre d'Intervention et de Secours de Girancourt : l'adjudant Yann Naudin remplace Jean-Claude Rosenberger à la direction du CIS, depuis le début du mois.
- Collecte des ordures ménagères : à compter du 12 avril 2021, la collecte sera effectuée par le SICOVAD le lundi à partir de 18heures. La collecte des sacs jaunes est inchangée.
- Visite des Ecuries du Lac suite à l'invitation du Président de la Communauté d'Agglomération.

Par Dominique Durupt :

- Travaux de voirie Chemin des Plages : une réunion est organisée le 15 avril avec les riverains afin d'exposer les travaux à venir.
- En cours : le chiffrage des travaux de réfection à réaliser sur les voies communales, ainsi que le suivi du programme national des ponts (recensement et vérification des ouvrages d'art).

Par Gaël Jacquemin :

- Conseil d'école du 12 mars : pour la rentrée 2021/2022, les effectifs sont en baisse et de ce fait la classe de CP sera intégralement à Sanchey. Les effectifs prévisionnels sont les suivants : 67 élèves à Sanchey, 77 élèves à Chaumousey.
- Inscriptions scolaires 2021/2022 : du 12 avril au 10 mai 2021.
- ALSH de printemps organisé à Sanchey avec un maximum de 25 enfants.

Par Bruno Charpentier :

- Visite en forêt avec Marc Leclere de l'ONF le 24 avril 2021.

Par Sylvie d'Alguerre:

- Des nouvelles de la CAE : compte-rendu des différentes réunions auxquelles elle a assisté :
  - Débat d'orientation budgétaire,
  - Projet de développement durable,
  - Commission culture : les Jolies Mômes, les Petits Débrouillards (ateliers techniques/scientifiques à destination des écoles), les micro-folies (musées portatifs dans un camion…)…
- Commission Urbanisme : plusieurs réunions ont eu lieu pour examiner les dossiers en cours.

La commission a fait le choix du bureau d'études pour la révision du PLU : il s'agit d'Espaces et Territoires.

- Commission Environnement :
  - Chantier de nettoyage : un chantier de nettoyage sera mis en place en septembre.
  - Fleurissement 2021 : afin de pallier à l'absence de l'agent chargé de la mise en place du fleurissement, il est proposé que des photos soient prises des endroits à fleurir afin de préparer la commande des plans de fleurs. Merci aux membres de la commission qui ont pris les photos.
  - Avec Gaël Jacquemin (responsable du scolaire), elle est allée à la rencontre du SICOVAD pour étudier la mise en place d'un composteur pour les déchets du restaurant scolaire.

La séance a été levée à 23h00
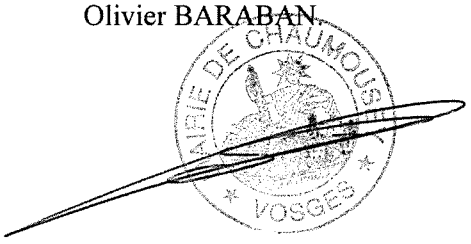
Le Maire,
Olivier BARABAN.